

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00401

**RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
ACCESSIBILITE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111
Nombre de présents : 80
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 95

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 octobre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181004-D20180040110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181015

M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
Mme Christiane JODAR, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT,
M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Lionel SAUGUES,
M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE ACCESSIBILITE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, codifié à l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), rend obligatoire la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

En application de ces textes, une commission consultative accessibilité de Saint-Etienne Métropole a été créée par délibération du Bureau communautaire en date du 15 juin 2006.

Cette commission, qui a un rôle consultatif, est composée : des élus de la Métropole et des communes, des associations représentant les personnes en situation de handicap, des usagers, de certaines directions de Saint-Etienne Métropole, de l'Etat (Préfecture et Direction Départemental des Territoires de la Loire), du Conseil départemental de la Loire, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), de la STAS, de l'Inspection Académique de la Loire et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Loire.

La commission consultative accessibilité permet un dialogue régulier avec les acteurs locaux et les associations, elle constitue un élément fondamental pour la bonne mise en œuvre des orientations du projet d'agglomération en matière d'accessibilité. Ces orientations visent à rendre accessible à tous, quelle que soit la situation de handicap, les services, la voirie et les équipements communautaires, à travers une démarche concertée s'appuyant sur les usages et les besoins. Elles visent également à favoriser la continuité de la chaîne de déplacement et l'équité de service à l'échelle de chaque commune du territoire de l'agglomération.

Concernant l'accessibilité des Equipements Recevant du Public (ERP) et des transports, il est précisé que la Métropole s'est engagée dans des programmes de mise en accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la période 2015-2018 et d'un Agenda d'Accessibilité Programmée des Transports (Ad'AP transports) pour la période 2015-2020.

Durant les années 2016 et 2017, les services opérationnels de Saint-Etienne Métropole ont poursuivi les travaux et les actions nécessaires afin de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans tous les domaines de compétence de la Métropole. Un récapitulatif des principales actions réalisées est proposé ci-dessous.

Accessibilité aux transports :

- rénovation de rames de tramway et mise en exploitation de rames de tramway « nouvelle génération » avec équipements pour les personnes à mobilité réduite ;
- augmentation de l'offre de tramway en heures de pointe ;
- achat de bus accessibles. Fin 2017, tous les bus de la métropole étaient accessibles ;
- mise en accessibilité des quais de bus ;
- prise en compte de la réglementation en vigueur pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de l'élaboration du projet de 3^{ème} ligne de tramway ;
- réalisation d'un prototype de station « augmentée » de tramway devant la gare de Saint-Etienne-Châteaucreux présentée pendant la Biennale internationale de Design en 2017 ;
- extension de l'amplitude du service Handi'stas ;
- lancement d'une application disponible sur smartphone pour diffuser des informations en temps réel à l'échelle de la Métropole.

L'accessibilité de la voirie :

- poursuite des travaux de voirie en prenant en compte l'accessibilité dans tous les projets ;
- création d'une commission spécifique en 2017 chargée d'examiner les projets de voirie importants, d'analyser les besoins en terme de sécurité, d'accessibilité et de mobilité pour tous les usagers ;
- travail engagé sur la révision de la signalisation lumineuse tricolore et la refonte du système de fonctionnement des feux tricolores.

L'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication et la sensibilisation au handicap dans les écoles :

- poursuite des actions visant à soutenir les élèves en situation de handicap dans le cadre du nouveau plan « Le Numérique à l'Ecole » ;
- développement d'un module « vivre et respecter les diversités » dans les écoles élémentaires dans le cadre du plan écocitoyenneté.

Accessibilité au logement :

- mise en place de 2 programmes d'intérêt général (PIG) sur la Ville de Saint-Etienne et sur le reste du territoire métropolitain pour accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux, notamment en matière d'adaptation des logements à la perte d'autonomie ;
- soutien à la production de logements locatifs sociaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité aux Etablissements Recevant du Public (ERP) :

- Site Le Corbusier à Firminy : modification de la signalétique depuis la gare de Firminy, lancement d'une étude visant à reprendre le revêtement du parvis de l'église Saint-Pierre pour permettre un cheminement correct des personnes à mobilité réduite ;
- Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez : création d'un livret d'aide à la visite « Facile à Lire et à Comprendre » et améliorations apportées afin de faciliter les visites du lieu aux personnes en situation de handicap ;

- réalisation de travaux au centre Nautiform à Andrézieux-Bouthéon, notamment afin de répondre à la mise aux normes « accessibilité » ;
- Musée d'Art Moderne et Contemporain à Saint-Priest-en-Jarez : aménagements aux abords et à l'intérieur du musée pour faciliter son accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- engagement d'un travail sur la mise en place d'un registre d'accessibilité dans les établissements recevant du public de Saint-Etienne Métropole.

Accessibilité à l'emploi et à la formation, lutte contre les discriminations :

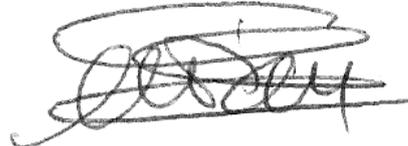
- mobilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics en faveur des personnes en situation de handicap ;
- formation des agents chargés d'accueillir, intégrer et accompagner les personnes en situation de handicap au sein de la collectivité ;
- aménagements de certains postes de travail d'agents en situation de handicap afin qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions possible.

Le rapport détaillé de la commission accessibilité pour la période 2016-2017 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **prend acte du rapport annuel 2016-2017 de la commission consultative accessibilité de Saint-Etienne Métropole.**

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU